



Présentation du tournoi

Madame, Monsieur,

**L'OLYMPIQUE MONTREALAIS ORGANISE SON TOURNOI ANNUEL
<< CHALLENGE CHRISTIAN MARTINEZ >>**

Pour les catégories U7,U9,U11,U13

**LE SAMEDI 29 AVRIL, LE DIMANCHE 30 AVRIL ET LE LUNDI 01 MAI 2023
SUR LE COMPLEXE SPORTIF DES PLAINES A MONTREAL DE L'AUDE**

Dans le cadre de nos relations sportives, il nous serait agréable de compter votre club parmi les participants de ce tournoi historique de l'Olympique Montréalais.

Un chèque de caution de 40€ est indispensable pour finaliser votre engagement, il vous sera restitué le jour de votre arrivée ou encaissé par nos soins pour votre engagement au tournoi.

En cas d'absence le jour du tournoi les chèques de caution seront encaissés.

Nous vous rappelons que les places sont limitées et donc, premiers arrivés, premiers servis

Les règles du tournoi sont celles du football d'animation établies par le District, les remplaçants pourront entrer en jeu à tout moment.

DEBUT DU TOURNOI

Jeunes : Le début du tournoi est fixé à 9h30 précises, (licences des joueurs et éducateurs obligatoires)

Les feuilles de match doivent être prêtes 1/2 avant le début du tournoi, afin de permettre un démarrage rapide et ne pas perdre de temps .

- la fin du tournoi est prévue autour de 17h30
- une feuille d'engagement sera remplie par chaque équipe participante au tournoi à l'ouverture du tournoi, et ne pourra être modifiée au cours de celui ci .
- Chaque match se déroulera en 1 seule mi-temps d'environ 10 minutes suivant les catégories.
- Les arbitres seront tous des bénévoles du club approuvés par l'organisation du tournoi .
- Chaque équipe engagée devra se présenter avec son jeu de maillots et ballons .
- Chaque équipe sera récompensée à la fin du tournoi .

Un service restauration sera assuré sur l'enceinte du stade (barquette de frites, grillades) et une buvette sera à votre disposition durant la journée .

Nous vous prions de confirmer votre participation le plus rapidement possible à l'aide du bulletin d'inscription joint à ce courrier, et **au plus tard le 31 mars 2023**.